

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_103

Objet : Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande M25.019 : Accord-cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie, assainissement, eau potable de Cœur de Flandre aggro

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (49) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20) :

Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 69

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_103

Objet : Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande M25.019 : Accord-cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie, assainissement, eau potable de Cœur de Flandre aggro

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1414-2 ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée conformément aux dispositions des articles R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2165-5 du Code de la commande publique ;

Considérant l'avis n°25-50799 du 05 mai 2025 sur le site du BOAMP, la publicité sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre Interieure_59_20250505W2_01 ainsi que la publication sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 10 juin 2025 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 juin 2025 ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché sous forme d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie, assainissement, eau potable de Cœur de Flandre agglo ainsi que tous les documents y afférents avec l'attributaire choisi par la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 juin 2025 suivant :

- SARL TECHNICONCEPT (59190 HAZEBOUCK), mandataire du groupement avec URBYSOM SAS (62251 HENIN-BEAUMONT) et AVANTPROPOS SA (59042 LILLE cedex) co-traitants,

Le montant maximum de commande pour l'ensemble de l'accord-cadre ne pourra dépasser 600 000 € HT pour la période initiale de 12 mois (montant identique pour la ou (les) éventuelle(s) reconduction de 12 mois),

La durée d'exécution de l'accord-cadre commence à courir à partir de la notification pour une durée initiale de 12 mois et reconductible 3 fois tacitement pour la même durée,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les modifications éventuelles durant l'exécution du marché.

Vote :

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

